

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Motion Conti et réponse de la Municipalité SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES ROLLOIS

Rapport de la Commission nommée à cet effet

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

	30.10.2023
Mme Anne Gaggio	X
Mme Laurence Gritli	X
Mme Catherine Safi	X
M. Rodolphe Balmer (président)	X
M. Christian Hay (rapporteur)	X
M. Antonio Magallanese	
M. David Rezé	X

a examiné le rapport de la Municipalité relatif à la Motion Conti déposée lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2022.

La Commission a ensuite adressé quelques questions à la Municipalité qui a répondu par écrit le 9 janvier 2024 ; elle a finalisé son rapport par échange de courriels.

Introduction : La motion Conti

La motion Conti déposée lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2022, s'est trouvée en concurrence avec la motion Keller déposée en début de la même séance.

Après une interruption de séance, une version consensuelle de la motion Conti/Keller (ci-après « motion Conti ») a été adoptée.

Cette version est reproduite en annexe, le paragraphe modifié étant écrit en italique (la modification a été protocolée dans le PV de la séance du Conseil).

Le rapport de la Municipalité

Le 25 septembre 2023, la Municipalité a déposé sa réponse à la motion Conti. Le Conseil communal en séance du 3 octobre 2023 a dès lors renvoyé l'examen de cette réponse à une commission, avant de discuter de ladite motion.

Discussion de la motion et du rapport de la Municipalité

La réponse de la Municipalité est articulée en 7 chapitres :

1. Aide complémentaire communale
2. Allègement et exonération de la taxe forfaitaire / déchets
3. Subventions aux études musicales
4. Aides sociales casuelles
5. Participation financière aux sociétés sportives
6. Participation financière aux activités culturelles
7. Service des Affaires sociales

La commission remarque l'étendue des aides parfois spécifiques (individuelles) parfois collectives (culture, sport). Cette liste gagnerait à être structurée et inscrite dans une perspective prospective, supportée par exemple par quelques éléments quantitatifs (nombre d'aides individuelles, ou rayonnement des aides sportives ou culturelles).

La commission s'est interrogée sur l'éventualité d'un allègement du prix du gaz ; la discussion lors du Conseil communal du 12 décembre 2023 a illustré que telle n'est pas la volonté de la Municipalité.

La commission s'est aussi interrogée sur la mise en place de visites d'expert(s) dans les foyers, pour aider les habitants, inclus les locataires, à agir de façon à économiser l'énergie ou à en optimiser la consommation.

La Municipalité indique : « Début 2023, plus de 150 ménages ont pu bénéficier de visites à domicile dans le cadre de l'opération Eco-logement. Ces visites par des ambassadeurs spécialistes des économies d'énergie visent à réduire la consommation dans les immeubles d'habitation en fournissant gratuitement aux locataires des conseils sur la manière d'économiser de l'énergie au quotidien et des équipements efficaces (ampoules LED et économiseurs d'eau notamment). Une réédition de l'opération n'est pas prévue au budget 2024 car il n'y a plus la masse critique suffisante. En effet, l'opération nécessite un nombre suffisant d'habitations de plus de 10 logements loués, construites il y a plus de 20-30 ans, localisées dans la même rue, et dont les gérances/propriétaires seraient intéressés à participer. » En outre, le Plan Climat, adopté en 2023, prévoit la mise en place d'un fonds énergie et durabilité qui pourrait subventionner des actions en faveur des économies d'énergie, à l'intention des propriétaires, des locataires et des entreprises, tels que des conseils en matière d'efficacité et d'économie d'énergie. Il est prévu que cette mesure fasse l'objet d'un préavis au Conseil communal dans le courant de cette législature.

Enfin, la commission s'est interrogée sur la subvention versée par la Commune de Rolle à Solidarolle, son montant et sa pérennité.

La Municipalité indique : « La Municipalité partage les valeurs de Solidarolle. Elle continuera à la soutenir tant que nécessaire par des dons ou prestations en nature et une subvention dans la limite des moyens communaux. »

La commission est de l'avis que dans la mesure du possible les habitants de Rolle soient privilégiés chez Solidarolle, au vu de l'aide que la commune octroie à cette association.

La Municipalité a informé la Commission des moyens d'information à disposition de la population. Il s'agit par exemple d'une brochure annexée à l'envoi de la facture pour la taxe déchets. S'agissant de l'information pour les aides sociales casuelles, la Municipalité est informée par la Justice de Paix, la Sécurité Publique ou par les intéressés

directement, à la suite de quoi la Municipalité adopte une décision en respectant des critères individuels.

La commission note cependant que la motion ne demande pas spécifiquement de nouvelles aides, mais plutôt (encore que cela soit implicite) l'expression d'une stratégie, incluant la communication envers la population en général, et celle qui pour des raisons culturelles, ne demande pas ou n'ose pas demander de l'aide.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le rapport de la Municipalité du 25 septembre 2023.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu les motions déposées le 6 septembre 2022
- vu le rapport de la Municipalité daté 25 septembre 2023
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

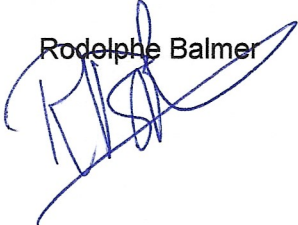
accepte le rapport de la Municipalité.

Au nom de la Commission :

Rolle, le 29 avril 2024

Le Président

Rodolphe Balmer



Le rapporteur

Christian Hay



Motion au Conseil communal de Rolle

Soutien au pouvoir d'achat des ménages rollois

Dans un contexte déjà grandement fragilisé par la crise du COVID, les secousses de la guerre qui sévit actuellement en Ukraine se font sentir jusqu'en Suisse.

La flambée des prix de l'énergie et des matières premières provoque, dans tous les domaines, une hausse drastique des prix, tous secteurs confondus. Les personnes avec les revenus les plus modestes subissent tout particulièrement cette hausse des prix, ayant à leur disposition moins de marge financière pour absorber de telles augmentations.

Dans ce contexte géopolitique, il est essentiel d'éviter que les plus vulnérables ne basculent dans la précarité. Des actions concrètes de la part des collectivités publiques doivent être mises en place. A cet égard, nous pouvons tirer les enseignements de la pandémie de COVID qui a, par ailleurs, démontré toute l'importance des pouvoirs publics en temps de crise.

La Commune de Rolle s'est montrée solidaire et efficace en offrant des bons d'achat à ses habitant.e.s afin de soutenir d'une part leur pouvoir d'achat, et d'autre part, le commerce local.

Au vu de cette expérience réussie et maîtrisée, il nous semble aujourd'hui pertinent et nécessaire que Rolle intervienne à nouveau par le biais de ce même type de dispositif en ciblant prioritairement les personnes bénéficiant d'aides sociales, des subsides LAMal, des PC familles ou prestations complémentaires, et pour qui la forte hausse des prix devient chaque jour un peu plus difficile à surmonter.

Aussi la présente motion demande à la Municipalité d'identifier les mesures d'aides immédiates, ponctuelles ou durables, permettant de compenser les effets de l'inflation sur les ménages les plus vulnérables. A cet égard les motionnaires demandent que la Municipalité verse, encore en 2022, le montant restant au budget 2022 – Solidarité à SolidaRolle. De plus une réflexion doit être menée à ce sujet pour le budget 2023.

Faite à Rolle le 25 août 2022

et modifié lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2022